

Seance du 8 Mars 1952

L'an mil neuf cent - cinquante - deux, le huit Mars, le Conseil Municipal de la Ville de Montjean, s'est réuni aux heures et lieu habituels de ses séances, sous la présidence de M. Jean - Bertrand Syfor, Maire de Montjean.

Étaient présents

M. M. Soubielle - Olliac - Verdier - V^e Blaneat - Puyau - Barthe - Seyret - Co - Cau - Béville - Bourdel - Candine - Arnaud et Fages.

M. M. Lagardelle - Bathie - de Lassus et Bouche', absents excusés avaient donné délégation.

Absents non excusés

M. M. Coumerc - et Biralent.

Absent excusé : M. Lagoutte

M. Saint - Blaneat est Secrétaire de séance de la session.

Modification des Commissions Municipales.

Le Maire expose à l'Assemblée que cette question figurait à l'ordre du jour, car il avait l'intention de demander au Conseil de modifier la composition des diverses Commissions Municipales en raison de ce que la plupart des membres s'abstenaient à répondre aux convocations qui leur étaient faites.

À la dernière réunion, la Commission des Finances ayant

pu siéger, tous les membres qui la compose étant présents, le Maire estime que dans ces conditions, il y a lieu de sursoir au projet de désignation des membres différents composant les Commissions Municipales.

M. Fages, nouvel élu au Conseil Municipal, a exprimé le désir de faire partie de la Commission d'Assistance.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve la désignation de M. Fages Hector au sein de cette commission.

Compte-rendu des Travaux des Commissions

Le Président donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission des Travaux et propose au Conseil de discuter au fur et à mesure de leur évocation, des problèmes qui ont été étudiés par cette Commission.

1°- Travaux d'aménagement de la St-Gairie et des W.C. publics.

Sous réserve des modifications de détail que la Commission des Travaux désire voir apportées au projet de construction des W.C. publics sur le boulevard, les travaux d'aménagement du logement attenant à la Mairie et des salles des délibérations du Conseil et de Justice de Paix, ainsi que l'aménagement des W.C. publics au boulevard, le tout ne formant qu'un seul projet, déjà approuvé par le Conseil par délibération antérieure, est définitivement approuvé par cette Commission.

M. Guiau, Président de la Commission des Finances demande si les modifications apportées au projet initial, par la Commission des Travaux, est de nature à modifier le montant dudit projet.

M. le Maire qui a eu à ce sujet un entretien avec l'Architecte, répond par la négative, et dans ces conditions à l'unanimité des membres présents, les projets en cause sont définitivement approuvés et le Maire est autorisé à passer tout marché et à signer tout acte y relatif, tant au point de vue construction, que pour le financement de ce projet qui doit faire l'objet d'un emprunt.

2°- Couverture du Pécoup.

Aucune décision ne peut être arrêtée à ce sujet, avant que M. Maudy, chargé de l'étude, n'ait remis son rapport.

Reanmoins la Commission des Travaux a exprimé le vœu que l'on profite des travaux entrepris pour combler l'excavation dans laquelle se trouve le lavoir et d'aménager celui-ci au niveau de la route sous réserve des plans à produire. Le Conseil est d'accord.

3°- Transformation de la salle de gymnastique.

La Commission des Travaux avait exprimé le vœu que la salle de gymnastique actuellement inoccupée, soit aménagée et agrandie et que l'on prévienne son affectation en salle des fêtes, de réunions, et éventuellement de sport. Une discussion s'engage à ce sujet.

M. Arnaud exprime l'avis que l'aménagement d'une salle de fêtes dans ce quartier excentré ne semble pas un projet très heureux,

il ne s'y ralliera qu'en l'absence de toute autre possibilité.

A ce sujet, il signale qu'il vient d'être porté à sa connaissance que la maison Gaubain, située place du Mercadier, serait à vendre. Il s'est rendu compte extérieurement qu'en raison de la profondeur de la propriété, il serait sans doute possible d'aménager une salle des fêtes ayant un point de vue sur les Pyrénées et, de par sa situation au centre de la Ville, admirablement placée.

M. Fужau fait observer que si la Ville pouvait acquérir cette propriété, le projet le plus intéressant serait de faire disparaître ce bouchon, de façon à améliorer le boulevard et le point de vue général sur les Pyrénées.

M. Eau. Cécille demande s'il est bien certain que cette propriété soit à vendre. Il croit que cette vente est irréalisable momentanément pour des raisons de famille.

M. Arnaud reprend le projet de construction d'une salle des fêtes et évoque la possibilité qu'il y aurait de construire définitivement un Hôtel de Ville, salle de fêtes et même Hôtel des Postes sur la Place Valentin-Abeille, une objection qu'il fait lui-même, c'est l'ampleur du projet, le temps nécessaire à sa réalisation et surtout l'importance de la dépense à engager.

M. Fужau insiste pour que le Conseil discute sur des projets réalisables et que l'on veuille bien se limiter à l'examen des questions qui ont été examinées par les Commissions des Travaux et des Finances. Il s'agit pour l'instant de l'aménagement de la salle de gymnastique en salle des fêtes et de réunion et il convient de dire si on réalise ou non.

M. Bourdel demande alors à quoi servirait une salle de réunions, puisque la Maison des Jeunes existe.

M. Arnaud fait observer que la Maison des Jeunes régie par un statut particulier, est une organisation départementale et que les réunions politiques notamment, ne peuvent y être autorisées.

M. Fages demande que toutes décisions au sujet de l'aménagement d'une salle des fêtes soit réservées, jusqu'à ce que l'on sache exactement si la propriété Gaubain est réellement à vendre.

Le Maire propose qu'une Commission soit désignée pour se mettre en rapport avec le propriétaire.

Le Secrétaire Général fait observer qu'administrativement, il conviendrait de connaître la situation de cet immeuble au regard des règlements d'urbanisme. Il serait en effet utile de savoir si il est grevé d'une hypothèque d'alignement avant d'entreprendre des pourparlers avec le vendeur.

Le Conseil estime que l'on peut néanmoins connaître les intentions du propriétaire et la Commission chargée de se mettre en rapport avec celui-ci, est désignée et sera composée de M. M. Fужau, Eau. Cécille et Fages.

M. Eau. Ecille fait observer qu'en acceptant de faire partie de cette Commission, il ne donne pas son acquiescement à la reconstruction éventuelle de l'immeuble car il est du même avis que M. Fajou et partisan de sa disparition.

Le Maire précise que la mission dont est chargée la Commission est de connaître si l'immeuble en question est à vendre ou non.

3°- Drainage Du cimetière

Cette proposition faite par M. Fages à la Commission des Travaux, est développée par lui. L'Assemblée à l'unanimité est d'accord pour qu'un projet soit étudié par M. Gaudy, Ingénieur du Service Vicinal.

4°- Adduction d'eau de la Barsusse.

M. le Maire fait remarquer que ce projet qui tenait tant à cœur le regretté St. Grand, est à la veille d'entrer dans sa phase de réalisation, les premiers tuyaux seront posés en mai prochain. Il expose à l'Assemblée les divers projets d'aménagement des installations antérieures tel qu'il les a envisagés au cours d'une première discussion avec l'Ingénieur en chef du Génie Rural. La réalisation effective demandera un examen minutieux, tant de l'état actuel de l'ancienne canalisation probablement hors d'usage, que des projets de la Ville, plus spécialement pour ce qui concerne l'installation de l'eau dans les écarts.

Le Maire rend compte à l'Assemblée que le Génie Rural n'est plus autorisé à étudier pour les Communes, les projets de ce genre, dans ces conditions, le Cabinet Sumont plus spécialement chargé de l'ensemble des installations pour le compte du Syndicat, semble le mieux placé pour établir, pour le compte de la Ville, l'étude et l'avant-projet d'aménagement des canalisations et du Château d'eau.

A l'unanimité des membres présents, le Maire est autorisé à confier au Cabinet Sumont l'étude de l'avant-projet et de passer tout acte et d'engager toute dépense pour mener à bonne fin la réalisation aussi rapide que possible de l'établissement d'un plan de réalisation à soumettre aux Commissions intéressées.

5°- Réparation au clocher.

Chargé par la Commission des Travaux d'examiner sur place des travaux urgents à réaliser au clocher, M. M. Fages et St. Blancat rendent compte au Conseil du résultat de leur examen, ils concluent à l'urgence d'une réparation d'une voûte de soutènement des poutres maîtresses de la charpente du clocher.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

6°- Aménagement du chemin Escoubas

Conformément au vœu favorable émis par la Commission des Travaux, le Conseil à l'unanimité est d'accord pour que le chemin en question soit compris dans le plan d'aménagement des routes qui doivent desservir le futur terrain des sports.

7°. Réfection des routes

Après avoir pris connaissance du programme arrêté par la Commission des Travaux concernant les routes et chemins, le Conseil confirme l'ordre d'urgence arrêté.

M. Brillac demande que le chemin Sarraguigne partant de la côte rouge, soit remis en état.

M. le Maire promet que le service des travaux se renseignera et fera un rapport.

M. Beyret fait part à l'Assemblée d'une anomalie concernant l'évacuation des eaux qui existerait au chemin d'Aventignan. M. Jaudy sera invité à se mettre en rapport avec M. Beyret.

Au sujet de l'aménagement de l'impasse Pelleins, M. St Blancat demande que l'excavation produite par la disparition d'un immeuble soit comblée et, à son avis, les Établissements Boque, pourraient se charger de ce travail. Le Maire se mettra en rapport avec la maison Boque.

M. St Blancat rappelle également qu'il avait été promis aux usagers de la ruelle aboutissant au chemin Paul Adoue, d'améliorer cette ruelle pour permettre l'accès aux jardins et propriétés qu'elle dessert. La réalisation de ce projet, déjà admis par le Conseil Municipal, sera poursuivi.

Questions Diverses

a) Fermeture de la petite halle.

Le Conseil prend connaissance de la demande du Comité des Fêtes relative à la fermeture complète de la petite halle. Les réserves faites par la Commission des Travaux, sont indiquées à l'Assemblée, il est fait connaître également que la Commission des Finances a émis un avis défavorable à l'engagement de cette dépense, qui serait de l'ordre de 70.000^F.

M. Fugau, Président de la Commission des Finances, fait remarquer que non seulement ce projet modifierait tout le caractère de la halle, mais qu'il ne semble pas que la place qui pourrait être gagnée à l'intérieur soit suffisante pour justifier une telle dépense.

Le Conseil confirme à l'unanimité le refus de la Commission des Finances.

b) Lampe Péci

Le Conseil approuve la pose d'une lampe rue des Amants.

c) Draguage du canal de Mazères

Le Conseil est informé de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de désensabler le canal de Mazères qui depuis plus de 10 ans n'a pas été entretenu.

M. M. Fages et St Blancat se sont rendus sur place à la demande de la Commission des Travaux pour étudier ce problème et envisager un moyen moins onéreux que le draguage pour parvenir à alimenter à nouveau, les turbines de Mazères.

Ils se sont rendu compte que le désensablage du canal

n'était pas réalisable par une main d'œuvre ordinaire et que des machines sont nécessaires pour réaliser ce travail. Le Conseil à l'unanimité approuve la proposition faite par la maison Bompun de Miramont qui s'engage moyennant un prix forfaitaire de 250.000^f à le mener à bonne fin. Le Maire est autorisé à passer tout marché à ce sujet.

b) Approbation des marchés de travaux

Le Maire expose à l'Assemblée que certains entrepreneurs et artisans, n'ont pas fourni en temps voulu leur facture, pour permettre la régularisation des marchés et le paiement des travaux effectués aux écoles durant l'exercice 1951. Ces entrepreneurs ne pourront donc être payés que sur l'exercice 1952.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont approuvé les marchés dont il s'agit qui porteront sur l'exercice 1952.

Le Conseil en est informé, il s'agit des marchés :

Cogno	298.550
Hunot	316.550
Lorenzi	223.898
Baroum	255.228

Les marchés relatifs à l'aménagement de la rue des Amants et de la rue Paul Adoue d'un montant de 680.000^f seront passés avec M. Jorda, entrepreneur et adjudicataire après l'achèvement des travaux. Le Conseil à l'unanimité ratifie les décisions des Commissions des Travaux et des Finances.

c) Examen des propositions d'emprunt

L'Assemblée reçoit connaissance des travaux de la Commission des Finances qui s'est réunie le 6 Mars 1952 à 17 h.

Emprunt :

Cette commission a examiné les diverses propositions faites à la ville en vue de la réalisation de l'emprunt de 15.000.000 qui a été décidé pour couvrir les dépenses des travaux en cours. L'Administration s'est mise en rapport avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui conformément aux règlements nous a prié de nous adresser à une Caisse d'Épargne locale.

La Caisse d'Épargne de Toulouse sollicitée, nous a fait connaître que son contingent était atteint et que pour l'année 1952, elle ne pouvait envisager cet emprunt à la Commune.

Dans ces conditions, nous avons eu recours aux banques privées.

La Banque Baron sollicitée par priorité, n'est pas autorisée à réaliser ce genre d'opération.

La Banque Courtois nous propose une combinaison de crédit par l'intermédiaire de l'entrepreneur chargé des travaux.

Et enfin l'Architecte départemental des H^{tes} Pyrénées qui est aussi l'architecte de la Ville, nous a mis en rapport avec un financier spécialiste de ces questions qui se charge d'obtenir de la Caisse des

Approuvés à St Gaudens

le 3.4.1952

des Dépôts et Consignations l'emprunt souhaité aux conditions officielles.

Confirmant l'avis de la Commission des Finances, l'Assemblée Municipale est d'accord pour que ce dernier mode de réalisation soit adopté.

Le Maire est autorisé à traiter avec la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'entremise de l'intermédiaire proposé par l'Architecte pour réaliser l'emprunt de 15.000.000 qui figure au reste en recettes et dépenses au budget

f) Répartition des subventions

La Commission des Finances arrête ainsi qu'il suit la répartition des subventions aux diverses sociétés locales pour l'année 1952 qu'elle propose à l'approbation du Conseil Municipal.

Union sportive Montjeuaise	120.000,
Comité des fêtes, remboursement fêtes	
quartiers	200.000
Maison des Jeunes	60.000
Anciens Combattants	10.000
Mutilés du Travail	1.000
Suspensaire anti-tuberculeux	1.000
Cadets du Comminges	8.000
La Boule Montjeuaise	10.000
Amicale bouliste	10.000
Vélo-Club Montjeuais	50.000
Union amicale laïque et philharmonic	150.000
mique	
Association des Prisonniers	15.000
Société d'Études du Comminges	5.000
Société de Pêche et Pisciculture	40.000
Société de Chasse	40.000
Bibliothèque de prêt	20.000
Subvention extraordinaire aux	
Vapeurs-pompiers	30.000

La somme totale ainsi attribuée est arrêtée à: 872.000,-

Les subventions dont il s'agit seront payées par semestrie et d'avance.

Avant de passer au vote, pour ou contre l'approbation de cette répartition, M. St. Blancat demande à connaître les raisons pour lesquelles la totalité des crédits prévus au budget n'a pas été répartie, puisque le total des répartitions s'élève à 872.000 frs, alors que le budget prévoit 1.000.000 de crédits.

Le Maire fait observer que le fait de prévoir au budget un crédit, n'implique pas l'obligation absolue de l'épuiser. Le budget municipal n'étant qu'un programme financier.

Que d'autre part, par délibération antérieure, le Conseil a décidé de réserver une somme qui serait versée au Comité de fête, à charge

Approuvé à St. Gaudens

le 16.4.1952

par cet organisme de juger les demandes de crédits supplémentaires ou de participation financière qui pourrait être fait à la commune en cours d'exercice, ce reliquat sera donc cette année de frs 188.000^f.

Sans ces conditions, M. St-Blancat déclare qu'il s'abstiendra de voter la répartition des subventions. Celles-ci sont approuvées à l'unanimité des membres présents moins une voix.

L'attribution de la subvention au Dispensaire Anti-tuberculeux fait l'objet d'une demande d'augmentation de la part de M. Arnaud et motive une discussion.

Le Maire fait observer que cette somme de 1.000 frs représente la part de la Ville dans la campagne annuelle organisée au profit de la vente du timbre anti-tuberculeux.

En fait, toutes les dépenses relatives à l'Assistance aux tuberculeux ne sont pas séparées du contingent d'assistance payé par la Ville et il est précisé que plus spécialement en matière de tuberculeux, la gratuité des soins est assurée dans la plupart des cas. Néanmoins, M. Arnaud souhaite que cette subvention soit portée à 10.000^f. Cette proposition est repoussée par 14 voix contre deux.

M. Fijau fait alors une proposition inattendue et demande au Conseil de voter une subvention de 20.000^f.

Cette nouvelle demande est également repoussée par dix-sept voix contre deux.

g) Aide aux sinistrés

Par circulaire Préfectorale du 8 Février 1952, on demande un effort aux Communes pour aider le Comité Départemental d'aide aux sinistrés des récentes inondations. La Commission des Finances propose le vote d'une subvention de 20.000^f que le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire rend compte au Conseil que la Commission des Finances s'est constituée en Comité extra-municipal et a organisé la vente de tickets d'une valeur de 10 frs au bénéfice des sinistrés de la Haute-Garonne. Il remercie le Directeur propriétaire de la salle des "Variétés" qui a bien voulu se charger de vendre ces tickets. Il exprime également ses remerciements aux dirigeants de l'Union Sportive Montjeaulaise qui vendront également des tickets au cours de leur matches de dimanche et du bal de la Mi-Carême qui doit avoir lieu dimanche prochain.

b) Fixation des tarifs de creusement de fosses, d'ouverture des caveaux et du caveau provisoire.

Cette question de réorganisation pendante depuis un certain temps, doit être tranchée par l'Assemblée Municipale qui prend connaissance des propositions faites par les services administratifs et après échange de vues, arrête ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} Mars 1952.

Approuvé le 3 avril 1952.

Excusement des fosses	800 ^f
Ouverture d'un caveau	500 ^f
Location du caveau provisoire	10 ^f par jour pendant

les 4 premiers mois.

20^f pendant les 3 mois suivants sans que la location du caveau provisoire ne puisse excéder sept mois sans une autorisation spéciale du Conseil Municipal.

i) Projet d'organisation d'une fête par le Comité des Fêtes lequel demande la garantie de la Ville.

Il ressort de la lecture du devis d'organisation d'une fête prévue les 14 - 15 et 16 Juin prochain qu'un déséquilibre d'environ 200.000 frs existe entre les recettes et les dépenses

Le Comité des Fêtes demande la garantie de la Ville et la Commission des Finances n'a pas cru pouvoir trancher cette question qu'elle soumet à la discussion de l'Assemblée.

Après échange de vues, il est décidé qu'une délégation du Conseil Municipal composée de M. M. Doubielk, Leo et Fages, se mettra en rapport avec le Comité des Fêtes pour discuter cette question.

A ce sujet, M. Fages fait remarquer que le Comité des Fêtes pourrait se procurer des recettes chez les bénéficiaires principaux des fêtes, c'est-à-dire les commerçants et plus particulièrement les restaurants et cafés.

M. Pujau confirme ce point de vue et estime que le Comité des Fêtes ne doit pas être un distributeur de fonds attribués par la Ville. Il doit faire un effort pour alimenter son budget et ne pas toujours compter sur la solution facile qui consiste à demander des subsides au Conseil Municipal.

j) Embellissement de la Ville.

Le Comité d'Initiative voudrait que des arbres soient plantés sur la grand place et qu'on organise en même temps des parages de voitures.

M. Fages voudrait que l'on fasse sur cette place Talentin-Abeille, un square. Ce projet est discuté et finalement le Conseil décide à l'unanimité que des acacias seront plantés autour de la place et qu'un projet d'ensemble reprenant les suggestions du Syndicat d'Initiative

- déplacement du Monument aux Morts.
 - " du Balvaire de la place de la Mairie.
 - établissement de squares et jardins.
- sera étudié et soumis au Conseil.

M. Eau-Cécille demande qu'un éclairage central soit prévu Place Talentin-Abeille.

Si des plantations sont finalement faites au centre de cette place, cet éclairage sera compris dans le projet.

La Commission des Travaux se réunira pour étudier

l'ensemble de ce projet.

X k) Demande de cession de terrain par M. Caval

Le Maire soumet à l'Assemblée une demande de M. Caval, tendant à obtenir la cession d'une parcelle de la place dite aux Moutons, derrière sa propriété - en contre-partie du terrain qu'il doit céder à la Ville pour l'élargissement de la rue des Almants.

La Commission des Travaux à la diligence de M. Arnaud, Président, se rendra sur place pour étudier cette demande à laquelle dès maintenant, l'Assemblée donne un avis favorable de principe.

l) Réparation de la moto-pompe de la Ville.

M. St. Blancat signale que la moto-pompe de la Ville aurait besoin d'une réparation sérieuse (changement du moteur) il propose le remplacement par un moteur d'occasion.

Il signale également que les tuyaux appartenants à la Ville, sont en assez mauvais état et que leur remplacement devrait être envisagé. De façon à réaliser des économies, il serait possible de limiter l'achat aux tuyaux seuls, les raccordements des anciens tuyaux pouvant encore être utilisés.

M. Fijau demande qu'un devis soit soumis à l'examen de la Commission des Finances.

Le Conseil donne plein pouvoir à cette Commission pour décider.

m) Délégué au Syndicat de la Barousse

Le décès du St. Grand, nécessite la désignation d'un second délégué pour faire partie avec M. Sufre, Maire, du Syndicat de la Barousse. Le Président demande à l'Assemblée de désigner ce délégué.

A l'unanimité, M. Arnaud est désigné.

n) St. Colton contre le réarmement Allemand.

M. Arnaud fait un exposé au Conseil sur la situation internationale et plus particulièrement sur les dangers que présente pour la Paix du Monde, le réarmement de l'Allemagne.

Il propose au vote du Conseil, la motion suivante :

" Le Conseil Municipal de Montrejeau est certain d'être
" l'interprète de toute la population en s'élevant vigoureusement
" contre le réarmement allemand sous quelque forme que ce soit
" et demande instamment à tous nos élus comme à tous nos
" gouvernants, de reconsidérer, le plus rapidement possible cette question.

" Il affirme que ce réarmement doit être considéré comme
" la plus grave des mesures qui puisse être prise contre la Paix."

A cette motion, M. Fijau, puis M. Sufre, demandent que l'on ajoute :

